



HAL
open science

Subsistance ou projet d'autonomie? La lutte pour la terre dans le cas des zones à défendre

Sylvaine Bulle

► **To cite this version:**

Sylvaine Bulle. Subsistance ou projet d'autonomie? La lutte pour la terre dans le cas des zones à défendre. *Ecorev' - Revue critique d'écologie politique*, 2023, N°55, pp.41 - 54. 10.3917/ecorev.055.0041 . hal-04374153

HAL Id: hal-04374153

<https://hal.science/hal-04374153>

Submitted on 5 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Subsistance ou projet d'autonomie ?

Les dilemmes de la lutte pour la terre dans les zones à défendre

Sylvaine Bulle

~~Laboratoire d'Anthropologie Politique (EHESS-CNRS)~~

Sociologue, membre du Laboratoire d'Anthropologie Politique (EHESS-CNRS)

La terre peut-elle être l'enjeu d'une lutte politique pour le passage à un nouveau régime de propriété fondée sur les communs ? Prenant appui sur l'expérience de la ZAD de Notre Dame des Landes, Sylvaine Bulle s'interroge sur la pertinence d'un retour à une forme originelle, écologique et anticapitaliste, de la vie et de l'activité de ses occupants. Autour du commun, se pose la question des fondements et de l'identité d'une « communauté politique » à partir d'une hétérogénéité de points de vue et de positions de ses membres. Comment concilier autonomie et égalité, auto-subsistance et recours au marché, travail et productivité ? Pour l'autrice, ces tensions ne pourront être surmontées sans liens de réciprocité entre ses membres et sans la création d'institutions sociales, garantes d'une ouverture au monde. Reste à savoir si le « sujet » de cette dynamique, fut-elle auto-instituée, est individuel ou collectif.

Les pensées actuelles de la décroissance, de l'écologie politique, tout comme le courant historique et réactualisé de la subsistance et enfin les théories du commun, interrogent de différentes façons le rôle de la privatisation de la terre et des ressources dans la crise environnementale. Ainsi, la reproduction élargie du capital, à laquelle la marchandisation de la terre appartient, est analysée comme étant lourde de conséquences, dans la mesure où elle implique la destruction des milieux vivants⁽¹⁾. De même, au sein du paradigme critique, l'exploitation de la terre et des biens fonciers est considérée comme contradictoire avec les mécanismes concourant à l'entraide, à la valeur d'usage et à la solidarité.

La fonction politique de la terre

Si la critique de la propriété, appréhendée comme vecteur des dégradations environnementales, est devenue centrale dans la pensée politique, elle prend un sens particulier, avec les luttes actuelles écologiques et environnementales par exemple les Soulèvements de la Terre ou encore Extinction Rébellion et Dernière Rénovation. Ces dernières mettent en avant la nécessité de désencastrer le milieu vivant de toute économie prédatrice et destructrice, et de retrouver un communisme des pratiques et au-delà une révolution des rapports sociaux. Un des idéaux types au sein de cette conception renouvelée d'une politique de la terre nous est fourni par les zones à défendre (ZAD). Elles sont significatives de ces luttes tantôt néo marxistes, tantôt autonomes et écologiques, qui mettent en leur cœur une réflexion sur la propriété collective. Elles renouvellent les normes d'usage de la terre, lorsque celle-ci est convoitée par de grands projets.

Pour comprendre l'importance politique prise par la terre au sein des luttes environnementales, la voie la plus simple est d'examiner un exemple de réappropriation : celui de la ZAD, emblématique, de Notre-Dame-Des-Landes (NDDL) qui a permis de préserver un bocage de sa destruction planifiée – au motif d'un projet d'aéroport aujourd'hui abandonné. C'est sur cette base que

1. Paul ~~Guillibert~~, *Terre et capital*, Amsterdam, 2021.
Guillibert

l'analyse suivante est menée. Dans un premier temps elle donne à lire l'imaginaire social et les grammaires politiques qui sous-tendent une réappropriation à visée émancipatrice et d'autonomisation vis-à-vis de l'ordre politique et marchand. Dans un second temps, il est question d'examiner les limites et les contraintes d'une politique de la terre. Une reconquête foncière incarne des ambitions larges, qui consistent à penser une organisation sociale autonome, visant une institution globale de règles en vue d'autogouverner. Mais comment réaliser une telle ambition et à quel prix ?

Réappropriation et *reclaiming*.

La centralité de la terre

Tout processus politique de réappropriation suppose un au-delà de la propriété juridique et repose sur la valorisation des usages collectifs, des formes de partage ou de soin. Au creux de toute défense de terres se trouve donc sa maintenance et le partage d'expériences collectives, basées sur les relations interhumaines, mais également non humaines. Appropriation et démocratie sont étroitement liées car toutes deux reposent sur l'expérience collective et politique destinée à participer à la création de modes d'existence⁽²⁾. C'est ce lien qui a été formulé dans le dispositif d'occupation, comme une ZAD, relevant à la fois de la pensée critique, de l'émancipation collective et des attachements écologiques au vivant.

Rappelons l'origine du terme ZAD – acronyme passé dans le langage ordinaire et dont la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes est l'exemple le plus abouti. Dans ce cas précis, une défense de terre contre un projet d'aéroport (abandonné en 2018) a pris corps durant une décennie (2009-2018) sur un bocage d'une surface de 200ha, avec quelques centaines d'occupants installés dans les maisons expropriées, dont une poignée encore habitée par des « historiques » (agriculteurs enracinés, métayers).

Une ZAD – comme cela peut être aussi le cas dans des squats ou comme ce fut le cas dans l'occupation du plateau du Larzac, doit être analysée comme une poche d'auto-organisation, qui affirme

2. Par exemple, *John Dewey, Expérience et Nature*, Gallimard, 2012.

la prévalence de l'usage collectif sur la propriété privée exclusive. De fait, elle ouvre une proximité de pensée avec le domaine des communs. Mais celui-ci doit être considéré, non pas comme un ensemble de modalités de gestion juridique de ressources foncières, mais comme la nature des liens coopératifs⁽³⁾ qui se tissent dans le partage d'un milieu – un bocage, une forêt et les biens afférents, à travers lesquels des occupants imaginent et mettent en œuvre des formes de vie propres. Celles-ci ne dissocient pas la préservation des milieux d'un projet de transformation sociale et politique et expriment un exode ou un retrait « existentiel ». Car une appropriation suppose d'abord une abolition des références et de la production marchande et l'économie capitaliste. Mais pour que cette critique prenne forme, un ensemble de significations doit structurer les collectifs, les bases de vie pour les faire se reconnaître comme faisant partie d'un ensemble affinitaire doté d'esthétiques, de manière d'être, de règles de vie.

Une telle conception envisage l'appropriation foncière comme une reprise, ou un *reclaiming*⁽⁴⁾, c'est-à-dire comme un geste politique destiné à rendre à la terre et aux biens collectifs, un usage ordinaire mais également subversif de l'espace. D'une part, il consiste à libérer des territoires qui ont été dégradés ou accaparés par autrui, afin de les remettre dans leur état originel et d'y établir des grammaires « autres » : autonomes, dotant en quelque sorte la terre protégée de sa propre souveraineté. D'autre part, l'acte de reconquête se traduit par le soin dévolu à la terre mais aussi par la mise en place d'archipels de vie offerts à l'expérimentation et à l'imaginaire. Défense et création du bien commun vivant sont donc indissociables. Examinons quelques principes à l'œuvre à NDDL, en prenant en compte une enquête effectuée dans la ZAD, dans la période entre 2015 et 2018, notamment sur la partie Est de la zone⁽⁵⁾.

3. Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XX^e siècle*, La Découverte, 2014.

4. Terme emprunté à Naomi Klein dans « Reclaiming the Commons », *New Left Review*, 9, 2001, p. 81-89.

5. Sylvaine Bulle, *Irréductibles. Enquête sur des milieux de vie*, UGA Éditions, 2020.

La réappropriation : une action totale

À NDDL, ce type de *reclaiming* a été visible tout particulièrement dans la phase de reconquête du bocage de 2009 à 2018. Elle a consisté à occuper les terres ou les habitations expropriées, sans restaurer leur caractère privé, sans définir formellement des modes juridiques de gestion et de propriété des ressources, les terres, les objets, les outils, les productions nourricières étant prioritairement des armes politiques de défense. Simultanément, la défense des terres qui a duré une décennie demeure indissociable des pratiques agraires : cueillette et travaux non-motorisés, soin accordé au bétail non entravé, respect du rythme de la terre, limitation de l'accès aux champs et entretien. Tout aussi importante est l'activité agricole pour ceux et celles qui habitent sur place, de la production de pain et de fromage utile aux occupants, aux cultures vivrières et maraîchères. Elle s'accompagne des chantiers de construction pour l'habitabilité de la zone, mais aussi (jusqu'en 2018) d'actions plus offensives, comme les actions d'auto-défense, la construction d'équipements comme des bibliothèques, une radio, un journal, un projet d'école, etc.

En réalité, toute réappropriation suppose de se dissocier, voire de destituer le temps marchand, industriel et individualiste, au profit de moments collectifs chantiers de rénovation, récoltes, défrichage et fauchage des chemins, fêtes. À partir du *reclaiming*, il peut se déployer, non pas seulement une forme écologique et anticapitaliste, mais une opposition au pouvoir technique, bureaucratique, économique, qui s'exprime dans le rapport aux biens en place. Le droit d'usage doit rester en dehors de l'État-nation et d'une souveraineté extérieure.

Il reste que l'abolition de toute propriété privée suppose l'existence de principes de copossession et de circulation. Cela implique, pour les occupants, de s'organiser économiquement et fonctionnellement, dans un cadre collectif. C'est en ce sens que des règles d'usage fixent l'accès aux coopératives existantes (pour la culture de plein champ, pour le matériel agricole), le fonctionnement des boulangeries, du non-marché, constitué par le surplus alimentaire

redistribué gratuitement à l'intérieur et à l'extérieur de la ZAD, l'ouverture de la zone. Les différents collectifs (au nombre de 60, dans les périodes de défense de la zone) sont libres de gérer leurs bases de vie, et leurs parcelles, quelquefois en lien avec les agriculteurs historiques, également membres de la lutte.

Cette propension défensive et créative de l'appropriation est véhiculée notamment par les institutions sociales et autonomes – non-marchés, coopératives de semence, groupes de soin, auto-défense, radio, facteur, restaurants qui sont des formes collectives de discussion et de solidarité, fondatrices d'un commun politique. Pour que l'esprit collectif se maintienne, aucune contrainte n'est en principe exercée sur et entre les différents occupants, en ce qui concerne leur degré d'engagement dans la production ou l'entretien, dès lors que l'objectif partagé demeure la défense et l'auto-subsistance de la zone. En principe, les institutions sociales créées (comme la boulangerie, les non-marchés) permettent d'amortir les inégalités individuelles – entre ceux qui sont productifs et ceux qui ne le sont pas, tout en maintenant une autonomie collective qui a pour finalité l'auto-institution de règles et d'une microsociété.

Pour résumer, une reconquête de terre et sa libération s'effectue à partir d'un équilibre entre l'action et la pensée, avec la même importance accordée aux gestes manuels et intellectuels, sans qu'aucun avantage ou droit spécifique ne puisse être attaché à une fonction ou à une activité particulière. Symboliquement en tout cas, une occupation implique une égalité des places occupées par chaque membre, ou une égalité de pratiques et de gestes concourant au projet politique⁽⁶⁾. Mais toute la question est de savoir comment se coagulent ces forces. Comment maintenir par exemple une exigence d'autonomie et simultanément d'égalité, tout en tenant compte des différences entre collectifs, et entre individus, qui tous se réclament de la non-domination ? Et comment imaginer une forme politique de la terre mise en commun ?

6. Jacques Rancière, *Le partage du sensible*, La Fabrique, 2000.

Communaliser la terre : des institutions de la terre

Nous l'avons énoncé plus haut : une marque de la ZAD est le refus de voir la communauté être aliénée par la propriété et à l'économie acquisitive. À ce titre, rien ne permet de distinguer le droit d'usage de la possession. Parce qu'ils incarnent l'inappropriable, le foncier et le bocage défendus, doivent être accessibles à tous les occupants, sans différencier les tâches de la communauté et les contributions individuelles. Cette approche évoque l'idéal proudhonien de l'usage⁽⁷⁾ revisité ou remis au goût du jour dans un communisme foncier et des pratiques. Parlera-t-on de commun ? De collectif ?

Pour que la réappropriation foncière ait une visée politique, non pas seulement anti-capitaliste, mais émancipatrice, elle doit maintenir, nous l'avons vu, l'égalité individuelle entre les occupants de différentes sensibilités – anarchistes, autonomes, anti-autoritaires, décroissants, appelistes⁽⁸⁾, primitivistes, etc., et de différents modes de vie, sans mécanismes d'autorité coercitive, et afin d'éviter les hiérarchies ou les disparités entre bases de vie. Cette ambition touche à la solidarité entre les membres, avec en principe la distribution égale ou solidaire des ressources provenant des récoltes par exemples, sans égard à une contribution individuelle particulière et avec la détermination de tous les membres ou occupants à défendre un projet politique fondé sur l'engagement volontaire.

Pour remonter à l'histoire récente de la ZAD de NDDL, six points avaient été établis, au moment de l'apogée de l'occupation⁽⁹⁾. Ils avaient posé « les principes *d'une commune* », par évocation de la Commune de Paris et appelaient à créer des régimes propres et « communaux » : maintien à long terme des occupants garanti par les institutions propriétaires des lieux, comme le Conseil Départemental, redistribution de terres libérées à la « *lutte* », formes

7. Pierre-Joseph Proudhon, *Théorie de la propriété*, L'Harmattan, 1997.

8. [Nommée en référence au texte *Appel* publié en 2003, tendance du mouvement autonome qui s'inscrit dans le sillage de la revue *Tiqqun* – NDR].

9. « Les six points pour l'avenir de la ZAD », <https://zad.nadir.org/IMG/pdf/6points-zad-a3-2.pdf>

pérennes d'autogouvernement, permettant une coexistence de toutes les factions y compris légalistes, projet agricole non productiviste, autonomie et autosubsistance comme principes de la communauté. Dans le même sens, une assemblée des usages réunissant les occupants ainsi qu'un comité pour le maintien des occupations, ont été chargés de régir un ensemble de ressources tout en garantissant la pluralité des conceptions du commun et de l'autonomie, en raison de la diversité des occupants. Ce qui était en jeu concerne donc l'entretien des terres et des habitations à libérer (avant 2018) et les conditions d'une occupation informelle et collective après l'abandon du projet d'aéroport. Ce qui était également à définir était la pérennité des institutions créées, liées à la vie sur place, générant des règles communes.

Plus substantiellement, l'appropriation implique de penser la fondation d'une communauté politique, au regard de la notion même du commun, défini non pas comme copossession (ce que l'on a) mais comme règle de réciprocité (ce que l'on doit au commun). Est-ce bien le rôle dévoué du comité des organisations, comme celle du Comité du maintien des occupations (créé en 2014 comme force de proposition du devenir de la ZAD) ou de l'assemblée des usages (dispositif hybride d'habitants et de personnes extérieurs toujours en vigueur), que de soutenir, « défendre » et pérenniser une communauté politique ? De quel type ?

L'inappropriable

En somme, ce qui se joue dans les usages collectifs de la terre et du milieu de vie, est la part de l'inappropriable, défini comme une expérience qui demeure un commun ouvert, ce que l'on « doit » et non ce que l'on possède et qui ne peut être réduit à la représentation ou la délégation de certains. À regarder l'évolution de la ZAD de NDDL, les usages de la terre et des ressources sont le point sensible d'une architecture du commun.

D'une part, vouloir la simple abolition de la propriété privée n'élimine pas nécessairement la domination des uns par les autres. Force est de constater que le communalisme pur initié en début de ZAD, fondé sur l'inappropriable s'est converti en un

régime foncier formel, associant des partenaires externes comme la chambre de l'agriculture, le Conseil départemental – qu'une partie des primo-occupants jusqu'en 2018 avaient pourtant réfuté. À leurs yeux, la régularisation était inacceptable car susceptible de briser l'idéal autonome, qui consiste justement à se dégager de toute tyrannie extérieure. À l'inappropriable portée par la ZAD initiale, a succédé le temps de l'acceptabilité écologique et politique. Dès lors, les occupants actuels restés sur place affrontent depuis 2018 des contradictions : comment penser un usage de la terre ouvert à toutes les conceptions politiques et à tous ceux et celles qui ont défendu la zone, tout en gardant la maîtrise des orientations actuelles plus réalistes ? Comment soutenir la transformation radicale du rapport au travail qu'exige l'autonomie et assurer en même temps la transition par le recours aux activités rémunérées ou marchandes qui sont le fait des agriculteurs, des membres de coopératives de bois, de semences, de restauration ?

Pour parfaire ce trait descriptif, nous pouvons prendre le prisme de l'agriculture car elle présente des visages différents, dans le rôle attribué à la production. Plusieurs conceptions existent en effet quant au rôle de la terre dans une lutte, comme celle d'une ZAD. S'agit-il de nourrir la communauté proche ou de produire des biens à redistribuer ? De conforter une autosubsistance minimale ou de s'élargir pour nourrir d'autres luttes ? Dans un premier sens, qui fut celui d'une partie des habitants de la première ZAD, la culture agricole sur place, tout comme les formes de récupération des ressources, ont été vues comme un moyen de s'affranchir de l'hétéronomie marchande. Pour d'autres occupants plus actifs, la production sur place est un outil de solidarité car elle permet de nourrir d'autres luttes ou d'autres fronts offensifs (grèves, occupations, lieux de résistance).

Deux formes différentes éclairent donc les rapports que des acteurs individuels entretiennent avec la « subsistance » ou l'auto-suffisance. Qui produit ? Qui est productif ? Peut-on être improductif sans être dépendant des autres ? Ces aspects sont autant de formulations sur l'éventuel rapport de dépendance, au sein de collectifs où le commun est central. Ils suggèrent que des personnes,

voire des collectifs, peuvent dépendre d'autres, davantage impliqués dans les tâches agricoles et de nourriture ; les non-marchés garantissant l'égalité ou la solidarité devant les ressources en permettant de redistribuer les surplus ou les ressources alimentaires.

Cependant, la disparité dans la participation agricole peut être source de conflits entre ceux qui, non productifs et souvent vulnérables, apparaissent dépendants de ceux qui supportent une charge mentale associée aux travaux collectifs. Elle peut faire peser une tyrannie des personnes qui décident sur celles qui sont oisives, rappelant ici l'organisation des sociétés affinitaires, mais également traditionnelles, où la part de reconnaissance individuelle pèse peu au regard des contraintes collectives⁽¹⁰⁾.

Au-delà de la vie agricole, l'introduction de la valeur d'échange, autrement dit d'une monétarisation dans une lutte comme celle d'une ZAD, peut aboutir à une contradiction avec les principes d'indépendance matérielle. L'introduction de la valeur marchande, sous forme de services ou d'accès à des biens payants comme les ventes de produits alimentaires à prix fixe, dans l'ex-zone à défendre, demeure un sujet sensible et de divergences. La marchandisation de la lutte, au fil de l'ouverture de la zone, a pu accélérer les fractures entre les collectifs.

Ainsi, les zones de friction entre hétéronomie et autonomie, marché et subsistance, doivent être regardées par rapport à la pérennité de tels processus. Les transformations d'une ZAD, de l'idéal d'autonomie politique porté par la forme originelle, à l'utopie concrète ou l'expérimentation alternative actuelle considérée comme une « défaite » par les occupants qui ont refusé la régularisation en 2018, montre le cheminement étroit entre une authenticité et une pérennité. Au contraire des personnes qui ont quitté les lieux, celles restées après l'abandon de la ZAD sont installées sur une trentaine de lieux (propriétés de l'État ou du Conseil Départemental), ont accepté d'endosser des titres individuels au titre de la convention d'occupation précaire et se sont dotées d'outils

10. Par exemple, Marc Augé, *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort. Introduction à une anthropologie de la répression*, Flammarion, 1977.

de rachat collectif de terres (comme La terre en commun). Entre refus de tout compromis et composition du bien commun, de tels dilemmes n'ont cessé d'agiter les collectifs jusqu'à la scission de l'ex-ZAD et le départ d'une grande partie des occupants, comme en témoignent les publications de pamphlets ou de points de vue critiques sur la forme prise par la zone actuelle⁽¹¹⁾.

Une théorie de l'action autonome

De cet aperçu résulte un point d'analyse politique crucial. Pour qu'une appropriation qui combat toute domination et remet en cause l'ordre social puisse se vivre au quotidien et puisse être perpétuée, elle doit s'organiser à partir de ses propres règles et identifier un soubassement autonome selon lequel la société est capable de se transformer elle-même, à partir de communautés locales. La pensée d'une microsociété comme totalité suppose donc un contenu, des instruments, et des orientations générales collectives qui reconfigurent le rapport à l'économie, aux relations interhumaines ou au vivant. Ceux-ci, dans l'esprit de l'autonomie, ne peuvent être assimilés à une économie sociale et solidaire ou à de simples alternatives marchandes solubles dans une démocratie de gestion.

Comme le montre le cas inspirant de la ZAD de NDDL, un projet d'autonomie minimale consiste à s'organiser collectivement, non pas seulement dans le but de défendre et de conserver des terres, mais pour se donner ses propres lois, qui touchent toutes les sphères de la vie sur place. Dans un référentiel sociologique, cela suppose des formes de démocratie directe, qui repose entre autres sur l'isonomie (les règles sont les mêmes pour tous), la rotation et la collégialité des charges (qui doivent changer de main régulièrement et être partagées entre plusieurs personnes qui se contrôlent mutuellement). À ce titre, vouloir expérimenter et instituer un commun foncier autour d'un usage collectif de terre a des conséquences politiques, dans la mesure où les occupants doivent

11. Voir <https://lundi.am/ZAD> ou <https://lundi.am/Zombie-walk-a-la-ZAD> ; également <https://lundi.am/La-Zad-est-morte-vive-la-Zad>

faire l'expérience immédiate de l'auto-organisation dans toutes les sphères, comme l'économie, l'agriculture, les activités annexes.

Aussi, la réappropriation foncière ne se conçoit pas sans l'appréhension d'une autonomie et d'une auto-organisation totale. L'expérience stimulante de la ZAD de NDDL a montré les obstacles pour imaginer une auto-institution ou un autogouvernement à l'issue d'une lutte politique et environnementale ou foncière qui se tiennent à la frontière de l'institué et de l'instituant. Conceptions différentes du commun, opposition à toute régularisation et à toute ouverture, imaginaires politiques divergents, de l'anarchisme, à l'insurrectionnalisme, tyrannie des pouvoirs extérieurs, ces obstacles éclairent la praxis autonome et écologique, tout comme les fondements de la démocratie directe dont l'autonomie ne peut s'abstraire. Il faut en particulier, pour lire ce type d'expérimentation, mentionner la définition de l'autonomie donnée par Cornelius Castoriadis. Selon le philosophe, les fondements d'une société émancipée, suppose une réciprocité entre liberté individuelle et participation collective. C'est la raison pour laquelle la pensée de l'autonomie comme *autogestion* ou autogouvernement ne peut être assimilée au nouvel esprit du capitalisme, prônant une émancipation individuelle, sans critique. Elle implique au contraire la création d'institution, *c'est-à-dire d'un ensemble de significations* qui structurent la société, et font que celle-ci est reconnue comme telle⁽¹²⁾.

Tutoyer la terre. Autonomie ou subsistance ?

De cet aperçu ressort également deux autres points. Certes, la reconquête de la terre est bien une affaire de territoire. Elle résulte d'une pratique de réappropriation de la vie à travers une lutte, pour ancrer l'autonomie par l'écologie et l'écologie par l'autonomie. Ce qui suppose de démanteler symboliquement les dépendances, et matériellement de suspendre des pans entiers de l'appareil de production pour construire d'autres rapports aux technologies, aux mondes marchands.

12. Cornelius Castoriadis, *Écologie et politique, suivi de Correspondances et compléments*, Paris, Éditions du Sandre, 2020.

Mais les paradigmes et les théories politiques, tout comme les formes pour créer du commun, et résultant d'une remise en cause du rôle de la propriété, sont variables. S'arracher des cadres juridiques de la propriété suppose une émancipation par la terre, mais également par les institutions sociales qui peuvent être créées, non pas seulement pour cultiver, mais dans le but d'instaurer des règles d'usage et de s'extraire des logiques de puissance. Or cela suppose une vision exigeante et contraignante de la communauté, fondée sur la pluralité et l'altérité.

La voie de la subsistance est-elle ici satisfaisante ? En misant sur une autosuffisance matérielle, elle permet sûrement de se délivrer de la production et de la reproduction marchandes, qui touchent l'étendue du vivant. Cette perspective suppose donc des pratiques locales, des circuits courts, des techniques appropriées, l'ancrage dans des lieux et un environnement, une valorisation des surplus et de l'entraide. L'indépendance matérielle ne consiste pas à refuser les échanges extérieurs, mais certaines formes d'échange qui confortent la dépendance. Une lecture de la subsistance, du retrait, permet alors de retrouver un contrôle complet sur les vies quotidiennes, comme le proposent les communautés affinitaires, ou l'écoféminisme et l'écologie décoloniale, et plus généralement la trialectique anticoloniale, anticapitaliste et féministe⁽¹³⁾. Néanmoins, ces tentatives pour aboutir à une stricte indépendance matérielle ou alimentaire, ne sont-elles pas éloignées de la véritable autonomie ? Symboliquement celle-ci est comprise, rappelons-le, comme une subversion ou un élargissement des rapports sociaux, qui résistent à l'entre soi. Il n'est donc pas seulement question d'interdépendance par la production, mais d'une interrelation et d'un rapport social au monde, qui vont au-delà de l'entraide, car l'autonomie envisage une altérité radicale, tout en restant dans le temps présent.

Cette discussion peut être nourrie par une représentation de la communauté comme révolution, présente dans la théorie

13. Par exemple, Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen, *La Subsistance. Une perspective écoféministe*, La Lenteur, 2022.

politique, comme celle défendue par Martin Buber⁽¹⁴⁾ et reprise par Gustav Landauer⁽¹⁵⁾. Buber proposait en effet une vision de la communauté, fondée sur la relation du *Je* au *tu*, en tant que relation de valeur à valeur, le *cela*, élément matériel, permettant alors cette rencontre. Un commun de la terre suppose ce type d'approche. *Le cela* serait ici la modalité (le tutoiement) par laquelle peut être saisi un rapport social au monde, rendant possible une altérité plus totale tout en demeurant conflictuelle. Suivant cette théorisation, il ne faudrait donc pas voir la stricte perspective de l'entraide, des maisonnées féminines et d'un maillage de réseaux, comme suffisantes à une pensée collective et instituante. Car la communauté exige que des personnes jointes dans leur diversité, se pensent comme réflexives, articulent ensemble, au sein d'une praxis, les échelles de la subsistance et des institutions sociales, créent les conditions d'une réciprocité entre individu et collectif, faute de quoi l'autonomie restera ambiguë. Finalement, l'auto-institution qui est la continuation de toute appropriation exige de se demander qui est le *sujet* de l'autonomie et ce que recouvre le nous ou le commun, ici et maintenant.

14. Martin Buber, *Je et Tu*, Aubier-Montaigne, 1996 ; Communauté, Éditions l'Éclat, 2018.

15. Gustav Landauer, *L'appel au socialisme*, Éditions de la Lenteur, 2019.